



COMMUNE
D'AIGLE

LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil communal d'Aigle

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2021-19 du lundi 28 juin 2021

relatif à

LA REFECTION DES DESSERTES AGRICOLES (ETAPE 2)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Nous devons procéder à la deuxième étape de l'amélioration structurelle des dessertes de l'ensemble des zones agricoles. Elles doivent être adaptées, élargies afin de respecter l'évolution des nouveaux véhicules.

2. HISTORIQUE

Toutes les infrastructures existantes ont été créées lors du remaniement parcellaire datant des années 1950 puis lors du passage de l'autoroute qui a suivi. Elles ont été entretenues régulièrement par le service de la voirie.

3. CONTEXTE ACTUEL

L'infrastructure existante se révèle insatisfaisante et les largeurs des chemins ne sont plus adaptées au trafic agricole actuel. Depuis mars 2012, nous avons étudié les possibilités présentes pour monter et financer ce dossier.

Plusieurs mandats évolutifs ont été donnés à un bureau d'ingénieur spécialisé dans le domaine des améliorations foncières, afin de trouver des solutions et de définir le cahier des charges pour l'établissement d'un dossier. Nous avons ensuite travaillé sur la planification des travaux qui seront étalés sur quelques années, selon les disponibilités financières à disposition. Toutes nos infrastructures routières ont été évaluées et chiffrées.

Un dossier a été présenté et discuté lors de plusieurs séances avec les services compétents du Canton (DGAV) et de la Confédération (OFAG). Il présente un total de 36 chemins et 13 collecteurs à réfectionner en tenant compte d'une planification sur 10 ans. Une expertise fédérale a eu le 2 juillet 2015, qui a abouti à la validation du dossier de l'étape 1 et à la définition des taux de subventions. Les travaux de l'étape 1 (préavis municipal n°2015-14) ont été réalisés de 2017 à 2018. Une deuxième expertise fédérale a eu lieu le 30 septembre 2020 afin de valider le dossier de l'étape 2 qui compte 7 chemins qui présentent les dernières grandes urgences de réparation.

Les taux de subventionnement provisoires (état au 30.09.2020) tiennent compte de la situation financière de la commune et sont de :

Chemins : 27% Confédération et 30% Canton, soit 57%.

4. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet présenté met en évidence l'activité agricole de la commune et la nécessité d'entreprendre, à court terme, des travaux sur les chemins. La situation des chemins est figurée sur le plan en annexe de ce préavis.

Tous les chemins recensés se trouvent sur le domaine public (DP) communal. Les DP ont une largeur suffisante pour permettre les élargissements prévus. Dans le cas des pattes d'oie, où une légère emprise est nécessaire, nous procéderons par convention avec les propriétaires concernés.

Constat de la situation sur place

Chemins agricoles : 3.1, 5, 11, 12.1, 14 et 18 (selon plan annexé)
Collecteur : sous l'A9

Chemin n° 3.1 - le long de l'A9

Chemin existant en bitume, longueur 315m, largeur environ 2.50 à 2.80m, zone de plaine.
Coût devisé CHF 200'000.- TTC / prix au m : CHF 635.- TTC.

Situé en bordure de l'A9, ce chemin est en mauvais état, notamment, le secteur nord vers la Grande Eau. Il présente des affaissements des bords, du faïençage, de la fissuration localement importante ainsi qu'un défaut majeur de l'évacuation des eaux de pluie.

Le projet prévoit une réfection complète de ce chemin sur toute sa longueur avec un élargissement à 3 mètres et un rehaussement de l'assiette.

Le surcoût lié à la présence de HAP (Hydrocarbures aromatiques polycycliques) dans les enrobés en place est prévu dans le devis.

Remarques : La récolte des eaux de pluie est prévue.

Décision : Les travaux sont subventionnables et l'intérêt agricole est admis à 50 % au vu de la proximité du chemin 2 réfectionné lors de l'étape 1.

Chemin n° 5 - le long du Golf

Chemin existant en bitume, longueur 733m, largeur environ 2.80m, zone de plaine.
Coût devisé CHF 393'000.- TTC / prix au m : CHF 536.- TTC.

Situé à l'est le long du Golf, ce chemin est en mauvais état. Il présente des affaissements des bords, de l'herbe poussant localement dans le revêtement et de la fissuration localement importante.

Le projet prévoit une réfection complète de ce chemin sur toute sa longueur avec un élargissement à 3 mètres (3.20m sur 75m du côté Ollon).

Le surcoût lié à la présence de HAP dans les enrobés en place est prévu dans le devis.

Remarques : L'évacuation des eaux pluviales est prévue latéralement.

Décision : Les travaux sont subventionnables et l'intérêt agricole est admis à 100 %.

Chemin n° 11 - vers chemin des Combasses

Chemin existant en bitume, longueur 399m, largeur environ 3m, zone de plaine.
Coût devisé CHF 231'000.- TTC / prix au m : CHF 579.- TTC.

Situé dans le prolongement du chemin des Combasses, ce chemin est en mauvais état. Il présente des affaissements des bords et de la fissuration localement importante.

Le projet prévoit une réfection complète de ce chemin sur toute sa longueur avec un élargissement à 3.20m car c'est un des axes forts de la zone agricole.

Le surcoût lié à la présence de HAP dans les enrobés en place est prévu dans le devis.

Remarques : L'évacuation des eaux pluviales est prévue latéralement.

Décision : Les travaux sont subventionnables et l'intérêt agricole est admis à 100 % sur 299m et 50% sur 100m (partie en bordure de la zone constructible).

Chemin n° 12.1 - vers l'A9

Chemin existant en béton, longueur 85m, largeur environ 3m, zone de plaine.
Coût devisé CHF 57'000.- TTC / prix au m : CHF 670.- TTC.

Situé vers l'A9, ce chemin est en mauvais état et présente des dalles de béton totalement fissurées. Il présente des affaissements des bords et de la fissuration localement importante.

Le projet prévoit une réfection par secteur de ce chemin sur sa longueur et la reprise complète du virage au droit de l'A9.

Remarques : L'évacuation des eaux pluviales est prévue latéralement.

Décision : Les travaux sont subventionnables et l'intérêt agricole est admis à 100 %.

Chemin n° 14 - chemin de Raraigue

Chemin existant en bitume, longueur 860m, largeur environ 2.80m, zone de plaine.
Coût devisé CHF 458'000.- TTC / prix au m : CHF 532.- TTC.

Ce chemin est en très mauvais état. Il présente une usure très importante.

Le projet prévoit une réfection complète de ce chemin sur toute sa longueur avec un élargissement à 3m.

Le surcoût lié à la présence de HAP dans les enrobés en place est prévu dans le devis.

Remarques : L'évacuation des eaux pluviales est prévue latéralement.

Décision : Les travaux sont subventionnables et l'intérêt agricole est admis à 100 %.

Chemin n° 18 - entre Tombettes et Perrola

Chemin existant en bitume, longueur 1077m, largeur environ 3.30m, zone de plaine.
Coût devisé CHF 618'000.- TTC / prix au m : CHF 573.- TTC.

Ce chemin est en mauvais état. Les bords montrent des affaissements et localement des fissurations importantes ainsi que des stagnations d'eau.

Le projet prévoit une réfection complète de ce chemin sur toute sa longueur avec une largeur à 3.30m car c'est un des axes forts de la zone agricole.

Le surcoût lié à la présence de HAP dans les enrobés en place est prévu dans le devis.

Remarques : L'évacuation des eaux pluviales est prévue latéralement.

Décision : Les travaux sont subventionnables et l'intérêt agricole est admis à 100 %.

Nouveau collecteur sous l'A9 – milieu Ouest de la zone agricole

Longueur 195 m', zone de plaine.
Coût devisé CHF 329'000.- TTC / prix au m : CHF 1'687.- TTC.

Nouveau collecteur Ø400 dont le départ est situé à l'amont de l'autoroute A9 et son exutoire est situé dans le Grand-Canal. Il est destiné à assainir les parcelles qui sont régulièrement inondées et qui n'ont jamais été drainées. La surface de terrain agricole qui sera nouvellement drainée est de l'ordre de 8.5 hectares et se situe à l'amont et à l'aval de l'A9, soit un prix de CHF 38'700.-/ha TTC.

Le projet prévoit la construction d'une traversée en forage horizontal sous l'autoroute, une traversée en pousse tube sous le gazoduc et un raccordement dans le canal. Le bureau d'ingénieur s'est assuré de la faisabilité du projet, pousse tubes, pentes et possibilité de raccordement dans le canal.

Le Voyer des eaux a formulé la demande d'une enquête publique pour cette nouvelle tête de décharge.

Décisions : Les travaux sont subventionnables et l'intérêt agricole est admis à 100 %, avec une limite de subventionnement de CHF 100'000.- TTC au total pour un investissement de maximum CHF 25'000.-/ha, aux conditions ci-dessous :

- Autorisation nécessaire de l'OFROU et de l'entreprise exploitant le gazoduc.
- Autorisation du Voyer des eaux pour l'intégration de la tête de décharge dans le canal.
- Déplacement du domaine public (DP 144) sur le tracé du nouveau collecteur.
- Enquête publique.

Coûts des mesures :

Afin de mieux cerner le coût des travaux pour la réfection des chemins, des tests HAP ont été réalisés sur l'ensemble des chemins revêtus en enrobé. Les revêtements des chemins nos 3.1, 5, 11, 12.1 14 et 18 dépassent le seuil admissible pour la teneur en HAP. Des sondages ponctuels seront réalisés à divers endroits pour valider les hypothèses sur la nature et l'épaisseur des fondations existantes.

Le coût estimé des travaux et études se décompose comme suit (précision à $\pm 10\%$) :

		Subventionnables	Montants
Génie civil, sondages et tests HAP		SFr. 1 531 000,00	SFr. 1 675 000,00
Achat de terrain		-	par convention
Etudes et surveillance, y.c études préliminaires		SFr. 265 100,00	SFr. 338 800,00
Frais de géomètre		-	SFr. 70 100,00
Divers et imprévus		SFr. 157 900,00	SFr. 189 900,00
Compensations récoltes		-	SFr. 70 000,00
Montant total des travaux et études TTC		SFr. 1 954 000,00	SFr. 2 343 800,00
Subventions fédérales	27,0%	SFr. 527 580,00	
avec limite à 25'000.-/ha pour drainage			
Subventions cantonales	30,0%	SFr. 586 200,00	
avec limite à 25'000.-/ha pour drainage			
Part communale après subventions		Environ	SFr. 1 230 020,00

5. MOTIVATION DE LA MUNICIPALITÉ

Ces travaux d'entretien sont nécessaires pour une exploitation conforme de la zone agricole, ainsi que pour permettre aux randonneurs et autres cyclistes de se promener dans la plaine. La création de crédits cadres AF par le Canton nous donne des perspectives intéressantes sur l'amortissement de ces investissements.

6. PROCÉDURE ET DÉLAIS DE RÉALISATION

Le dossier définitif avec la demande de subventions finale doit être présenté au Canton (DGAV) puis préavisé par la Confédération (OFAG). Il devra également avoir un préavis de l'OFROU et de Gaznat pour les travaux proches de la conduite de transport et de l'A9.

Pour les chemins, il s'agit de travaux sans changement de revêtement ne nécessitant aucun permis de construire et la Municipalité est compétente pour la forme de la procédure à suivre. Une enquête publique est nécessaire pour le nouveau collecteur. Les travaux pourront donc se réaliser dès l'obtention de l'autorisation de démarrage des travaux par le Canton (DGAV).

Au vu de l'ampleur de ces travaux, ils devront être mis en soumission avec la procédure ouverte des marchés publics. Les travaux sur les chemins pourraient débuter au printemps 2022, pour une durée de 10 mois.

7. ÉLÉMENTS DE COMPARAISON

Nous avons suivi la même procédure que lors de l'étape 1. Différentes communes voisines ont exécuté des travaux comparables de 2012 à 2020 avec le même bureau d'ingénieur et des taux de subsides comparables.

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux s'inscrivent parfaitement dans le cadre de la mobilité, respectant et favorisant à long terme les différents moyens de transport et de déplacement. Ils améliorent la sécurité de l'ensemble des usagers.

La mesure proposée s'inscrit donc dans une logique de **développement durable**.

9. INCIDENCES FINANCIERES

Le coût total de CHF 2'343'800.- TTC est calculé sur la base d'estimations et d'avant métrés selon les prix courants 2020.

Cette dépense sera prélevée sur les liquidités ordinaires ou empruntées, au moment voulu, aux meilleures conditions. Cet emprunt, s'il devait être concrétisé, respecterait le plafond d'endettement.

Le solde, après encaissement des subventions, sera amorti selon les disponibilités, mais au maximum sur 20 ans.

Annexe 1 Plan des chemins
Annexe 2 Plan du nouveau collecteur

Annexe 2 Plan du nouveau collecteur

